

Annexe A

Avior Produits intégrés inc.

Rapport en vertu de la loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (Canada)

Ce rapport, émis par Avior Produits intégrés inc. ("Avior", ou l' "Entreprise" ou "notre" ou "nous") conformément à l'article 11 de la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la "Loi"), couvre l'exercice financier se terminant le 30 juin 2023. Il décrit les mesures prises pour prévenir et atténuer le risque de travail forcé, de travail des enfants et d'autres formes d'esclavage ("esclavage moderne") dans la production de biens, y compris les biens importés au Canada. L'entreprise considère le respect des droits de l'homme comme une responsabilité fondamentale et ne tolère pas le travail forcé et le travail des enfants au sein de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement.

Structure

Avior est une société constituée en vertu des lois du Canada dont le siège social est situé au 1001, autoroute 440 Ouest, Laval, Québec, Canada, H7L 3W3. Au 30 juin 2023, Avior n'avait ni société mère ni filiale et employait environ 200 personnes, chacune travaillant dans la province de Québec, au Canada.

Activités

Avior Produits intégrés est un fournisseur à services complets d'assemblages de structures légères et d'assemblages mécaniques pour l'industrie aérospatiale internationale, possédant 4 sites au Québec, Canada, détenant chacun sa propre expertise. Les activités principales de l'entreprise comprennent la fabrication avec des matériaux de composites, de métal en feuilles ainsi que de composantes usinées complexes. Les capacités de fabrication sont soutenues par des procédés spéciaux internes, des capacités d'ingénierie en matière de conception de produits, de soutien à la fabrication et de développement de nouveaux produits.

La ligne de fabrication pour le métal en feuilles, située à Laval, au Québec, est entièrement intégrée, chacune des étapes du processus de fabrication étant traitée à l'interne. Cette approche permet d'optimiser le flux de production et le suivi des pièces. Certaines parties de la chaîne de production sont automatisées et toutes les instructions de travail sont numériques, ce qui permet un environnement de fabrication sans papier. L'une des principales compétences en matière de détails métalliques est la réalisation de pièces hydroformées très complexes avec des contours composés. L'aluminium est le principal matériau acheté et utilisé dans la production.

L'usine de composites, située à Granby, au Québec, travaille avec une large gamme de renforts en fibres et de systèmes de résine. Nous achetons nos matériaux auprès de fournisseurs approuvés par nos clients et effectuons tous les tests de réception et d'extension des matériaux dans notre laboratoire interne. Les fibres telles que le carbone et le kevlar, les noyaux en nid d'abeille et les treillis en aluminium et en cuivre renforcés par de la résine sont quelques-uns des principaux matériaux achetés et utilisés dans la fabrication de nos produits et structures composites pour l'aérospatiale.

À ses installations de Montréal et de Pointe-Claire, (cette dernière acquise le 1^{er} juillet 2023), Avior offre à tous ses clients des services d'usinage CNC à la fine pointe de la technologie dans le domaine de l'aérospatiale. Nous offrons une vaste gamme de produits usinés dans différents matériaux tels que l'aluminium, l'acier inoxydable et le titane. Ces produits ont tous en commun des composantes usinées de haute précision qui répondent aux exigences d'ingénierie et de qualité de nos clients. Les matériaux prédominants sont achetés auprès de fournisseurs approuvés par les clients.

L'ensemble de nos installations, opérations, fabrication, entreposage, vente, marketing et distribution sont réalisés au Québec, Canada.

Chaînes d'approvisionnement

Avior s'approvisionne principalement auprès de fournisseurs basés au Canada et aux États-Unis. Au cours de l'exercice 2023, Avior a acheté des marchandises auprès d'environ 500 fournisseurs. Parmi ces fournisseurs, 99 % étaient situés au Canada et aux États-Unis et les 1 % restants étaient situés en Irlande, en Allemagne, en France et au Japon, des pays à faible risque en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants. Les quatre fournisseurs étrangers sont des entreprises sophistiquées, présentes à l'échelle internationale. Les types de biens achetés par Avior comprennent principalement des matières premières, du matériel et des fournitures utilisés dans la production de produits finis au Canada.

Politiques, gouvernance, mesures de réduction des risques et processus de diligence raisonnable

Chaque employé, dirigeant et directeur d'Avior occupe une position de confiance. Quel que soit le domaine d'activité et le degré de responsabilité, on attend de ces personnes qu'elles agissent avec honnêteté, éthique, intégrité et dans le respect des lois et réglementations en vigueur.

À cette fin, tous les employés acceptent, comme condition d'embauche, de se conformer au "Manuel de l'employé" de l'entreprise, qui énonce les politiques et les règlements de l'entreprise et contient, entre autres, les déclarations de valeurs et le code de conduite de l'entreprise en matière de respect des droits de l'homme, tant au sein de l'entreprise qu'avec les personnes avec lesquelles nous faisons affaires.

Dans le cadre de son engagement à améliorer continuellement ses pratiques en matière de prévention et de gestion des risques liés aux droits de l'homme, Avior a lancé, après l'exercice 2023, son Code d'éthique et de conduite des affaires (" Code ") qui contribuera spécifiquement à affiner les pratiques de gouvernance et à mieux refléter son rôle dans le respect des droits de l'homme, plus particulièrement en ce qui concerne le travail forcé et le travail des enfants, par le biais de pratiques commerciales éthiques et durables dans l'ensemble de ses chaînes d'approvisionnement.

Bien qu'Avior n'ait pas encore mis en œuvre un système formel de diligence raisonnable et de contrôle, l'entreprise s'engage, au cours des prochains mois et des prochaines années, à renforcer ses politiques, à s'assurer que ses fournisseurs adhèrent à ces politiques et à ajuster ses processus de manière à ce que les risques de travail forcé et de travail des enfants dans les entreprises et les chaînes d'approvisionnement soient identifiés et traités de manière appropriée.

Risques potentiels liés à nos activités et à nos chaînes d'approvisionnement

Nous ne percevons pas de risque significatif d'esclavage moderne dans nos activités au Canada. Tous nos employés travaillent au Canada qui est caractérisé par une faible prévalence de l'esclavage moderne, une vulnérabilité minimale à l'esclavage moderne et une réponse gouvernementale solide à ces questions. En outre, notre main-d'œuvre est essentiellement composée de personnes compétentes, qualifiées et expérimentées.

Même si 99 % de la chaîne d'approvisionnement de la société se trouve au Canada ou aux États-Unis, Avior reconnaît que le risque de travail forcé et de travail des enfants existe, étant donné que la chaîne d'approvisionnement de nos fournisseurs peut s'étendre à des régions potentiellement confrontées à un risque plus élevé de travail forcé et de travail des enfants.

Dans ce contexte, Avior apprécie les grands fournisseurs qui sont des organisations bien établies et réputées, ayant un historique de bonnes relations avec l'entreprise, ou avec nos clients dans le cas de fournisseurs approuvés par ces derniers, qu'ils soient nationaux ou étrangers. Les principaux fournisseurs de l'entreprise appliquent généralement des normes élevées en matière de droits de l'homme, ainsi que des politiques d'approvisionnement qui découragent le recours au travail forcé et au travail des enfants.

L'industrie aérospatiale est fortement réglementée et exige une traçabilité, des processus, des audits indépendants et des certifications. Les fournisseurs doivent posséder les certifications appropriées pour se voir attribuer le travail. Avior a mis en place un processus d'évaluation des fournisseurs. Tout nouveau fournisseur doit être approuvé par notre Directeur Qualité. L'approbation accordée aux fournisseurs existants peut être retirée par notre Directeur Qualité s'ils ne sont pas performants. En partie pour

atténuer les risques liés aux droits de l'homme, nous avons effectué des contrôles préalables sur place dans les installations de certains de nos fournisseurs canadiens et non canadiens, et nous continuerons à le faire à l'avenir. Nous n'avons relevé aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants lors de nos visites sur place.

Remédiation

Si nous avons connaissance ou découvrons des cas potentiels ou confirmés de travail forcé et de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement, nous mènerions une enquête et mettrions en œuvre des mesures correctives appropriées, qui pourraient impliquer l'arrêt, la prévention ou la réduction de tout impact négatif. Au cours du dernier exercice, nous n'avons détecté aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos chaînes d'approvisionnement. Par conséquent, aucune action corrective n'a été nécessaire, y compris celles visant à remédier à toute perte de revenus pour les familles vulnérables résultant de toute mesure prise pour éliminer le recours à l'esclavage moderne dans ses activités et ses chaînes d'approvisionnement.

Formation

Au cours de la période de référence, Avior n'a pas dispensé de formation formelle à ses employés sur les questions de travail forcé et de travail des enfants, mais elle s'est engagée à agir de manière éthique et intègre dans toutes ses relations d'affaires, ce qui représente les valeurs fondamentales de l'entreprise. Reconnaissant que le risque potentiel de travail forcé et de travail des enfants réside dans sa chaîne d'approvisionnement, Avior fournira notamment, mais pas exclusivement, une formation sur le sujet aux employés impliqués dans la chaîne d'approvisionnement et les activités d'approvisionnement.

Évaluation de notre efficacité

L'équipe de direction d'Avior est responsable de la création, du maintien et de l'évaluation des chaînes d'approvisionnement de l'entreprise et de la sélection des fournisseurs. Dans le cadre de notre gouvernance, nous évaluons l'efficacité de nos contrôles des risques, y compris ceux associés à nos chaînes d'approvisionnement, qui sont appropriés pour une entreprise de notre taille et de notre envergure.

Bien que nous n'ayons pas encore pris de mesures actives pour évaluer l'efficacité des mesures en place, nous envisagerons à l'avenir des processus appropriés pour évaluer leur efficacité, afin de prévenir et de réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement. Ces processus peuvent inclure l'utilisation des processus existants, tels que les audits internes et externes, et les révisions de politiques, entre autres.

Attestation

Ce rapport a été approuvé conformément au sous-paragraphe 11(4)(a) de la Loi par le conseil d'administration d'Avior Produits intégrés inc.

Conformément aux exigences de la loi, et en particulier de son article 11, je, soussigné, atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le présent rapport pour l'entité mentionnée ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le présent rapport sont véridiques, exactes et complètes à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'année de référence mentionnée ci-dessus.

J'ai le pouvoir de lier Avior Produits intégrés inc.

Par: _____

Stephen Kearns
Président et Chef de la direction
Dirigeant d'Avior Produits intégrés inc.
Le 29 mai 2024